

## DELIBERATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 12 mars 2024

Nombre de membres		<b>l'an deux mille vingt-quatre, le douze mars,</b>
En exercice	13	à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	9	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	11	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

#### Date de la convocation

06 mars 2024

**Étaient présents** : : Emmanuelle RASSENEUR - Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Nathalie LAPART - Loïc FLOCHLAY

**Étaient absents** : Carole PIGEYRE (procuration à Emmanuelle RASSENEUR) – Moktar BENHADJ – Geoffrey COLIN – Joël MONOT (procuration à Didier GOURRET)

Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **2024-03-09 : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE CCHPB / COMMUNE DE GOURLIZON**

#### **Exposé** :

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden prévoit de créer un système d'assainissement sur la commune.

En parallèle, la Commune de Gourlizon, souhaite améliorer son réseau des eaux pluviales, suite aux réflexions menées dans le cadre des études d'assainissement du bourg.

Pour une question de cohérence et de bonne exécution des travaux, il a été décidé le principe d'une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique de la Communauté de Communes, et de la passation de la présente convention de mandat entre la Commune et la Communauté de Communes. Cette convention a pour objet de confier à cette dernière le soin de réaliser au nom et pour le compte de la commune les travaux de réseau, uniquement relevant de la compétence eaux pluviales de la commune.

#### **Proposition** :

Il est demandé au conseil municipal de valider et d'autoriser Mme la maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un système d'assainissement et l'amélioration du réseau des eaux pluviales (annexe 6).

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 029-212900658-20240312-DEL2024\_03\_09-DE

**Décision** : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la convention proposée ;
- Autorise Mme la maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un système d'assainissement et l'amélioration du réseau des eaux pluviales.

Le secrétaire de séance



Didier GOURRET

La Maire



Emmanuelle RASSENEUR

